

CAP Agent Accompagnant à l'Autonomie

CAP Agent Accompagnant au Grand Âge

Deux années de formation après une 3^e générale,
une 3^e professionnelle ou une 3^e SEGPA



Nouveau CAP
Rentrée 2023

→ LES OBJECTIFS VISES

- L'agent accompagne la **personne âgée** en structure sociale et médico-sociale dans les actes de la **vie quotidienne**.
- L'agent développe des compétences qui pourront être utilisées auprès de divers publics (enfants, personnes en situation de handicap...)

L'agent accompagnant au grand âge

- Accompagne la personne âgée dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne
- participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe

Maintien de l'autonomie

La personne âgée est accompagnée selon

-ses capacités
-ses habitudes de vie
-sa culture



Nombreux projets, visites, Sauveteur
Secouriste du Travail, accompagnement
personnalisé, voyage scolaire



19h Enseignement professionnel :

- **Pôle 1** : Services et entretien dans **l'environnement collectif** de la personne.
- **Pôle 2** : Promotion de l'autonomie de la personne dans son **espace privé**.
(la chambre de l'EPHAD par exemple)
- Prévention Santé Environnement
- Chef d'œuvre
- Co-intervention Français-Maths-Enseignement professionnel
- **Certification de l'examen** :
 - Contrôle en **Cours de Formation (CCF)**
 - Période de **Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**
14 semaines en structures d'accueil de personnes âgées.



de la Personne

→ Poursuivre l'acquisition des connaissances dans les matières générales :

Français, Mathématiques,
Sciences Physiques, Histoire-géographie,
Langue vivante : Anglais
Arts appliqués et culture artistique, EPS.

Aider les autres,
C'EST MON MÉTIER



→ QUALITÉS REQUISES

- **Faire preuve d'organisation, d'adaptation, de disponibilité.**
- **Communiquer** avec les usagers, les professionnels, son employeur,
- **Respecter** les règles d'hygiène et de sécurité,
- **Respecter les règles de vie** des usagers et les règles de savoir-vivre (discrétion et courtoisie)
- **Être capable d'initiatives** dans les activités professionnelles.

Compétences professionnelles développées :

- Etablir une relation de confiance avec le résident
- Favoriser l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Porter un regard critique sur ses pratiques
- Entretien de l'espace de vie, le linge et les vêtements de l'utilisateur
- Assurer la mise en place et le service des repas

ORIENTATIONS POSSIBLES

- Bac professionnel ASSP
- Bac professionnel Animation
- Mention complémentaire Aide à domicile
- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance.
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DAES)
- Vie active
Maisons de retraite,
Foyer logement, Hôpitaux,
Résidence autonomie...